

**ANNEE 2018**

Délibération n°

**20180008**

**SEANCE PUBLIQUE DU 9 FEVRIER 2018**

Date de convocation : 5 février 2018

Date d'affichage : 13 février 2018

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents	:	15
Pouvoirs	:	3
Nombre de votants	:	18

Vote : 18  
Pour : 18 (dont 3 pouvoirs)  
Contre : 0

**Adopté à l'unanimité des voix**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-huit, le 9 février à 17h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 5 février 2018, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Claude YAOUANC, Michel KLISZ, Philippe BIGOTEAU, Hugues BIGÉ, Frédéric ETCHEGARAY, Pierre SORHAITS, Michel GOÑY.

Mmes Dominique GALLOT, Chantal BONZON, Valérie RÉCART, Brigitte ETCHEVERRY, Dominique VIGIER (arrivée à 17h28).

Absent(s) excusé(s) : Mmes Sophie DELETTRE (pouvoir à M. Paul BAUDRY), Emmanuelle DALLET (pouvoir à M. Philippe BIGOTEAU), Annie UHALDEBORDE (pouvoir à Mme Dominique GALLOT), Marie-Dominique GAY.

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

**Objet : Création d'un emploi d'adjoint d'animation  
non permanent à temps non complet**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation à temps non complet pour assurer les missions suivantes :

L'emploi serait créé pour la période du 1<sup>er</sup> février 2018 au 6 juillet 2018.

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 30.5 heures (temps de travail annualisé).

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de douze mois par période de dix-huit mois consécutifs.

L'emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 347.

En outre, la rémunération comprendrait, les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant aux fonctions assurées telles que fixées pour les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation par délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2017.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,

- **DECIDE**

- de créer, pour la période du 1<sup>er</sup> février 2018 au 6 juillet 2018, un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint d'animation, représentant 30,5 heures de travail par semaine en moyenne,

- que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 347.

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le contrat de travail selon le modèle annexé à la présente délibération,

- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
**Paul BAUDRY.**



*Transmis à Monsieur Le Sous-Préfet de Bayonne,  
Publié et rendu exécutoire le : 13/02/2018*